



## **A V I S   P U B L I C**

### **Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire n° 12-22**

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le règlement de contrôle intérimaire numéro 12-22, modifiant le règlement de contrôle intérimaire 16-21 et visant les règles relatives aux zones de pentes fortes et très fortes sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, est entré en vigueur le 2 juin 2022, soit le jour de la signification de l'avis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, selon lequel ce règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC ou encore au bureau de la MRC de Memphrémagog situé au 455, rue MacDonald à Magog. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC (<http://www.mrcmemphremagog.com>).

Guy Jauron, greffier-trésorier